

## Conception Régionale Climat du Jura bernois (CRC)

### Suivi et mise en œuvre – Juin 2024

---

#### Table des matières

1.	Introduction.....	1
2.	Accompagner les communes.....	1
2.1.	Sensibilisation auprès de la population et communication aux privés.....	1
2.2.	Priorités dans la thématique « Biodiversité ».....	1
2.3.	Concept de mobilité douce.....	2
2.4.	Plan de mobilité durable – pour les communes et pour les entreprises.....	4
2.5.	Mobilité électrique et bornes de recharge.....	5
2.6.	Mesures de modération du trafic sur les routes cantonales.....	5
2.7.	Transports publics.....	5
2.8.	Thématique Energie.....	6
2.9.	Lacune de la CRC.....	6
2.10.	Manifestation des communes.....	6
3.	Conclusion.....	7

# 1. Introduction

La Conception Régionale Climat (CRC) vise à offrir aux communes du Jura bernois des outils et recommandations concrets, en lien avec leurs réalités et territoires respectifs. Elle se concentre sur quatre thématiques pour lesquelles les communes ont de réelles possibilités d'action : la mobilité durable, la biodiversité en zones à bâtir, l'énergie et la gouvernance. Pour traiter ces thématiques, quatre dossiers complémentaires ont été élaborés : un rapport explicatif (analyse des 4 thématiques), des fiches de recommandations (boîte à outils des communes avec suggestions de mesures dans les 4 thématiques), des fiches communales (potentiels d'améliorations pour chaque commune, selon les FRe) et un guide de bonnes pratiques (bon exemples – non exhaustifs ! – dans le Jura bernois).

Un rapport de participation a également été rédigé, donnant suite à une procédure de consultation menée à l'été 2023. Ce dernier synthétise les lacunes identifiées dans la CRC (peu de lacunes identifiées), les priorités d'actions estimées (sur lesquelles concentrer les efforts pour réflexion / mise en œuvre de mesures) et enfin les suites attendues en termes de gouvernance régionale, avec l'aide de Jb.B.

C'est sur ce dernier point que se concentre le présent rapport, qui vise à expliquer plus concrètement aux communes quelles suites sont envisagées pour cette CRC : **ce que peuvent faire les communes et comment/sur quelles thématiques elles peuvent être accompagnées par Jb.B et/ou ses partenaires**.

## 2. Accompagner les communes

### 2.1. Sensibilisation auprès de la population et communication aux privés

Les Communes ont été nombreuses à demander de l'aide pour la sensibilisation et la communication auprès de la population. La CRC donne déjà des pistes en ce sens, à savoir comment les communes peuvent informer les citoyens de leurs démarches (panneaux explicatifs, organisations d'événements, newsletter, etc.). Lors des ateliers participatifs pour l'élaboration de la CRC, des citoyens avaient évoqué attendre davantage d'informations de la part des communes, par exemple sous forme de tous-ménages ou de newsletter. Jb.B a ainsi concilié ces idées et a déjà proposé un **tout-ménage dans la thématique biodiversité** (diffusé dans les communes le 17 mai 2024) car les jardins privés sont nombreux et l'impact des particuliers peut y être important pour favoriser davantage la biodiversité. Ce document, qui recense diverses informations et conseils, peut également être transmis par les Communes via d'autres canaux (site internet, feuille officielle, impression au bureau communal, ...). **Un procédé identique sera proposé pour les thématiques mobilité durable et énergie (peut-être aussi sur d'autres thématiques comme l'eau ou la communication/sensibilisation)**. De manière plus générale, **les Communes peuvent se référer à la rubrique « Pour les particuliers » des Fiches de recommandations pour transmettre certaines informations à leurs citoyens**.

Pour les priorités identifiées par la Commune et pour la réflexion / mise en place de mesures, les Communes sont de plus vivement encouragées à **mettre en place des groupes de travail ou des commissions** ; cela permet de comprendre les attentes des citoyens, de les informer et les sensibiliser sur certaines thématiques, tout en s'assurant leur soutien pour la mise en place de mesures. **Jb.B se tient à disposition des Communes** qui sont intéressées par de telles démarches pour les aider à les réaliser. Il est également prévu l'organisation d'un forum à l'intention des communes avec pour thème : **« Comment utiliser concrètement la conception régionale climat ? »**.

### 2.2. Priorités dans la thématique « Biodiversité »

Au même titre qu'un forum a été proposé pour traiter des priorités de la thématique « Mobilité », un **atelier Biodiversité** va également être organisé. Dans ce cadre sera également traité le point « spécialiste/responsable de la biodiversité », pour voir les possibilités de la mise à disposition d'un tel poste pour les communes non-membres du Parc Chasseral (coûts, conditions, prestations, etc.).

### 2.3. Concept de mobilité douce

De nombreux retours demandaient à ce que les communes se regroupent, avec l'aide de Jb.B, pour réfléchir à des concepts de mobilité douce de manière générale ainsi qu'à la création de réseaux cyclables entre localités. Dans le cadre du forum « Quelles mobilités pour demain ? » du 21.09.2023 (organisé par Jb.B, le Parc Chasseral et l'Office cantonal de l'énergie et de l'environnement), les besoins / demandes concernaient également les trajets vers l'école.

- Une **planification directrice cantonale du réseau cyclable est prévue en 2025-2026** (réseaux, mesures, subventions, etc.), avec application des mesures par la région / communes en 2027. Le trafic cycliste régional sera donc à traiter dans ce cadre. Cette planification distinguera notamment le trafic cycliste pendulaire du trafic de loisir (cyclotourisme et VTT).
- Avant cela, les **Communes sont invitées à se pencher sur la mobilité active au sein de leur territoire** (ce qui peut en outre faire remonter d'éventuels besoins pour cette planification).



Figure 1 Planification réseau mobilité active. Source : Cours mobilité durable dans les communes (SuisseEnergie)

- Les réflexions à mener autour de la mobilité scolaire et du réseau communal de mobilité douce (cyclable et piéton) peuvent s'inspirer des fiches de recommandations M7 « Concept de mobilité douce », M8 « Chemin de l'école » et M2 « Mesures de modération du trafic » de la CRC, de même que des diagnostics territoriaux (Fiches communales).
- Plus spécifiquement, des promenades-diagnostic peuvent être effectuées : des citoyens volontaires (représentant différentes catégories de population), accompagnés de représentants communaux, parcourent les chemins existants pour identifier les éventuels points noirs en termes de mobilité douce ; la Commune analyse ensuite les retours, identifie les priorités et élabore les mesures appropriées. Pour le trajet scolaire, les enfants sont à impliquer (besoins/priorités pas forcément les mêmes que ceux des adultes), de même que les parents, car si le trajet peut être sécurisé, cela reste aux parents de décider comment leurs enfants se rendent à l'école.
- De manière générale, les démarches participatives sont très importantes pour viser des mesures qui correspondent au besoin de la population, garantissant leur réussite/soutien. Impliquer les (futurs) usagers dès le début des réflexions peut donc aider à cibler les mesures nécessaires.

Jb.B peut aider aux réflexions et à la mise en place de ce genre de démarches participatives. Le Parc régional Chasseral se tient plus spécifiquement à disposition des communes pour la réalisation d'un concept de mobilité douce, en les aidant à diagnostiquer les besoins et à élaborer un cahier des charges intégrant une dimension participative, qui puisse ensuite être réalisé par des experts.

En parallèle de mesures « Infrastructures », des **mesures type « Communication »** peuvent être menées par la Commune :

- **Renforcer la visibilité / communication autour des réseaux existants**
- **Instaurer des formations**, notamment pour la pratique du vélo électrique et la catégorie 3<sup>ème</sup> âge, pour (ré)apprendre ce mode de transport, ainsi que des formations/ateliers entretien-réparation.
- Ces mesures peuvent être menées afin d'encourager la pratique du vélo et le légitimer parmi les autres modes de transport.

Jb.B peut également aider les Communes pour mettre en place des événements par sous-région ou travailler à la communication/sensibilisation.

Enfin :

- Il ne faut pas oublier que la pratique de la mobilité active est avant tout facilitée par des décisions politiques (pas de différences observées en Suisse pour la pratique du vélo selon le climat, la topographie, la culture, etc.) ; **ce sont les mesures que mettent en place les Autorités pour un réseau fiable, sûr et attractif qui facilitera la pratique de la mobilité active.**  
Lors du forum 3<sup>e</sup> âge mené le 17 avril 2024, les participants à l'atelier vélo électrique ont d'ailleurs reproché une prise en compte trop tardive des autorités consacrée au vélo/vélo électrique.
- La Commune de Sonceboz-Sombeval a par exemple mandaté le bureau Citec pour réaliser une étude Mobilité scolaire (en collaboration avec le PRC). Par le biais de démarches participatives, les points noirs concernant le trajet scolaire ont été identifiés et des solutions de mise en œuvre, priorisées, sont proposées. Cette étude est consultable sur notre [site internet](#) et les communes sont vivement invitées à la consulter pour s'inspirer des mesures et démarches.

Jb.B se propose de réunir les Communes intéressées pour des soirées d'échanges sur des thématiques spécifiques, notamment mobilité active, pour que les communes puissent faire part de leurs diverses avancées et/ou s'inspirer des mesures prises par d'autres communes.

Pour information, il existe des subventions / prix / événements pour aider à promouvoir la mobilité active sur le territoire communal : [Prix Flâneur d'Or](#) (meilleurs aménagements piétons), [Prix Vélo Infrastructure](#) (aménagements et outils stratégiques exemplaires qui œuvrent à sa promotion), [subventions cantonales B+R et stations vélos](#), [suisseénergie](#), [COMO](#), [défi cycliste national](#), etc.

Particulièrement :

- SuisseEnergie apporte son soutien au développement et à l'expérimentation d'approches innovantes d'une mobilité durable dans les communes et les régions (par exemple : mobilité partagée (offres de mobilité flexibles dans des hubs de mobilité, TP sur demande en zones rurales), mobilité active (améliorer les réseaux piétons, soutenir les communes dans l'évaluation de leur politique en matière de trafic cycliste), promotion de la mobilité de loisirs durable, etc.). Les Communes peuvent soumettre dès maintenant et jusqu'au 31 octobre 2024 un projet pour une demande de financement.  
Le [site](#) peut être consulté pour plus d'informations et **Jb.B se tient à disposition pour accompagner les Communes qui souhaitent élaborer un projet de mobilité durable.**
- Le programme « [Projets temporaires](#) » soutient financièrement les Communes pour réaliser rapidement et facilement des projets de communication ainsi que des mesures d'accompagnement dans des thématiques liées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. La Commune choisit librement la thématique, qui peut concerner la mobilité active, comme par exemple Mobilité durable, Promotion du vélo dans les établissements scolaires, etc.  
La date limite pour les inscriptions est le 31 juillet 2024 ; la mise en œuvre du projet se déroule entre le 1<sup>er</sup> mars 2024 et doit impérativement être clôturée le 31 octobre 2025.  
Le [site](#) peut être consulté pour plus d'informations et **Jb.B se tient à disposition pour accompagner les Communes qui souhaitent élaborer un projet.**

L'[OPC](#) propose également des conseils aux communes dans le domaine de la mobilité douce ainsi que des guides vélo pour accompagner les nouvelles infrastructures.

- Voir chapitre 1 « Subventions » du [document Vademecum](#) pour mise en œuvre CRC.

Divers documents, brièvement présentés ci-dessous et détaillés sur le document cité ci-dessus (Vademecum), peuvent aider les communes à promouvoir / développer la mobilité active sur leur territoire :

- Le [guide vélo](#) élaboré en 2023 décrit comment rendre un territoire accueillant pour la pratique du vélo et comment encourager sa pratique. Il répond aux questions Pourquoi promouvoir le vélo ? Pour qui ? et Comment ?, en proposant diverses mesures d'infrastructures / aménagements et de promotion/incitation.

- Voir chapitre 7 du [guide vélo](#), et le chapitre 2 – Sécurité du trafic cycliste et le chapitre 3 – Promotion du vélo du Vademecum pour plus de détails en matière de réseau cyclable.
- Le site [écol+vélo](#) recense les offres régionales de promotion du vélo pour les jeunes (défi vélos, leçons de vélo à l'école, cours d'éducation routière, etc.). Certaines initiatives reposent toutefois sur l'initiative des enseignants, qui ont un cahier des charges qui laisse parfois peu de souplesse. Cela pourrait devenir des événements plus larges ou des semaines thématiques pourraient être proposées par la commune, consacrées au vélo : cours, ateliers de pratiques et de réparation, conférences, films, etc. Par ailleurs, les infrastructures des établissements scolaires (stationnement, casiers, douches, réseau sûr, ...) sont parfois lacunaires. Enfin, pour les trajets jusqu'au gymnase/écoles professionnelles, les transports publics sont privilégiés, alors que le vélo permettrait de décharger les bus aux heures-clé. Des subventions pour l'achat de vélo pourraient être proposées, au même titre que celles existantes pour les abonnements TP.
- La [Boîte à outils Mobilité piétonne](#) donne de nombreuses recommandations pour développer la mobilité piétonne, qui doit être intégrée dans le système de mobilité, avec des liaisons sûres, attractives, continues et sans obstacles, et un environnement de qualité (animation, lieux pour s'attarder, etc.). Le chapitre 7 de la [Boîte à outils](#) donne des exemples de bonnes actions menées pour favoriser la marche (village piétonnier, offres d'assises, cours/formations/sensibilisation, parcours d'énigmes, événements walk-to-school, etc.).
  - Voir chapitre 4 – Mobilité piétonne du Vademecum pour plus de détails.
- Le [Guide pour la sécurisation du chemin de l'école](#) donne également de nombreuses indications pour le trajet scolaire (objectifs, suggestions de mesures (dans domaines communication, formation, offre en mobilité, infrastructure), modèle de questionnaire « Chemin de l'école » pour les enfants/parents, etc.).
  - Voir chapitre 5 – Chemin de l'école du Vademecum pour plus de détails et étude Mobilité scolaire (Sonceboz-Sombeval / Citec) sur notre [site internet](#).

#### 2.4. Plan de mobilité durable – pour les communes et pour les entreprises

Des demandes ont été faites concernant l'élaboration de plans de mobilité généraux ainsi que des modèles de plans de mobilité durable pour les entreprises, pour aider les communes à dialoguer avec ces dernières avec des propositions de pistes concrètes.

Au-delà des suggestions de mesures établies dans les Fiches de recommandations, **Jb.B va mener des réflexions dans le cadre d'un projet global SVAC (Stimulation de la valeur ajoutée circulaire) concernant les zones d'activités du futur, comprenant la question des plans de mobilité en entreprise**. Un premier pan de réflexion sera entrepris pour le développement Des Lovières : plans de mobilité mutualisés, transformation progressive des parkings d'entreprises, places de parc, services communautaires, etc. La transformation progressive générale des parkings d'entreprises sera à associer avec une autre priorité identifiée par les Communes pour cette CRC, à savoir la mobilité électrique. Ce point est également traité dans le cadre du projet SVAC. Les réflexions suivantes seront ainsi menées :

- Conception de plans de mobilité du futur favorables au climat et où l'électromobilité transforme les parkings des entreprises en ressources plutôt qu'en charge (à l'instar de l'économie circulaire des déchets)
- Concept territorial régional de transformation des parkings en centrales de mobilité qui remplacent la condition d'aménagement du territoire de desserte par transports publics pour la localisation des zones d'activités
- Soutiens logistiques régionaux à l'élaboration et la réalisation des plans de mobilités des entreprises

Concernant les plans de mobilité généraux, une analyse de la situation de départ est effectuée, par exemple par le biais d'enquêtes sur le comportement en matière de transports, d'une description des

offres de mobilité existantes et d'une analyse des potentiels. Sur cette base, un ensemble de mesures est élaboré et des objectifs et des indicateurs de mesure clairs sont définis. Comme le Canton de Berne travaille actuellement sur la thématique de la gestion de la mobilité, généralement mise en œuvre via des concepts de mobilité, il semble opportun de se coordonner avec l'avancée de ces travaux avant de se lancer dans une procédure régionale. Des résultats sont attendus pour cette année.

Des éléments comme la politique de stationnement peuvent toutefois déjà être réfléchis. Un projet a été lancé au printemps 2023, avec le soutien de l'Office fédéral du logement, pour réfléchir à des projets d'habitat à stationnement réduit, même pour les petites communes « à la campagne ». Le site [Habitat et stationnement réduit](#) peut être consulté pour plus de détails. Le questionnaire central est « Quelle réduction est possible sur un site donné et avec quelles offres de mobilités alternatives peut-on compenser les éventuels déficits ? ». Au-delà de ce questionnaire central, le programme soutient sur mandat les Autorités lors d'adaptations de règlements et d'aspects juridiques, dans la gestion des concepts de mobilité et du controlling, lors de l'évaluation de la pertinence des projets de réduction des places de stationnement, lors de l'accompagnement d'un projet-pilote, etc.

## 2.5. Mobilité électrique et bornes de recharge

La mobilité électrique va être abordée dans le cadre du projet SVAC (Stimulation de la valeur ajoutée circulaire) et de son axe Mobilité électrique. En plus de l'aspect technique (diffusion bornes de recharge), un volet stratégique sera développé (mobilité électrique partagée communes/entreprises/citoyens et entre centres de compétences NPR+). Elle sera également abordée en lien avec la question des plans de mobilité en entreprises du projet SVAC (voir point précédent).

## 2.6. Mesures de modération du trafic sur les routes cantonales

Afin de faire une demande groupée auprès de l'OPC, [les Communes qui souhaitent une modération du trafic pour les routes cantonales les concernant sont priées d'en faire part à Jb.B.](#), en indiquant :

- Le tronçon de routes concernées
- La limitation de vitesse envisagée
- Un bref argumentaire

Des mesures de modération du trafic pour les routes cantonales ont déjà pu être mises en place (par exemple à Péry-La Heutte), cela est donc a priori envisageable. Pouvoir faire une demande groupée permettrait d'appuyer l'importance de la demande et d'éviter les disparités de traitement.

## 2.7. Transports publics

Les Communes ont peu de marge de manœuvre concernant l'offre à proprement parler. Elles peuvent en revanche renforcer l'attractivité des nœuds de mobilité pour favoriser leur utilisation. Certaines communes seront touchées par les travaux des CFF ces prochaines années (modernisation LHand) et peuvent notamment profiter de cette occasion, en coordination avec ces travaux, pour transformer leurs gares. Jb.B a ainsi invité les Communes concernées à échanger lors d'une première discussion le 23.11.23 pour lancer / poursuivre des réflexions ciblées et clarifier l'apport que peut amener Jb.B. La présentation et les discussions qui ont suivi lors de cette séance sont disponibles sur notre [site internet](#).

Pour y donner suite, [Jb.B se propose de monter un projet avec les trois communes qui seront le plus rapidement concernées par les travaux CFF et qui représentent un réel potentiel en termes de nœud multimodal](#) (Reconvilier, Tavannes, Valbirse). Le projet pourra ensuite servir d'exemple pour d'autres communes ; en ce sens, [une séance d'échanges serait organisée](#) pour permettre aux communes de partager leurs expériences (voir point 2.3).

## 2.8. Thématique Energie

Cette thématique est actuellement prise en charge par les nombreux projets suivants :

- Projet Région énergie, avec les 3 projets qui figurent dans les fiches CRC (notamment E2, E3, E5, E6).

### Projet 1 – Offensive solaire

Etude de faisabilité pour l'implantation d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux, avec financement participatif.

#### Objectif:

Proposer à chaque commune une évaluation du potentiel solaire des bâtiments et espaces publics communaux, apporter une aide logistique à leur réalisation et proposer un financement participatif.

#### Avantages :

- Contribution à l'autonomie et à la sécurité énergétiques de la commune
- Soutien administratif, technique et financier de la Région au Conseil Communal
- Implication possible de toute la population : propriétaires, locataires, entreprises, etc.



Image : Géoportail map.geo.admin.ch (carte « Solaire : aptitude des toits »)

### Projet 2 – Ecoles, énergie, climat

Diagnostic énergétique des bâtiments scolaires, et élaboration d'un projet d'établissement autour de l'énergie et concerté avec les différents acteurs.

#### Objectif:

Accompagner les établissements scolaires en vue d'aboutir à un projet d'établissement global autour de l'énergie et à des mesures d'optimisation énergétique des bâtiments scolaires.

#### Avantages :

- Réalisation d'un diagnostic énergétique global des bâtiments scolaires par le conseiller en énergie et propositions d'optimisation
- Implication de tous les acteurs dans la réflexion et la définition de mesures concrètes : direction, commission scolaire, conseil communal, enseignants, élèves, etc.
- Sensibilisation des citoyens et décideurs de demain aux enjeux énergétiques.
- Valorisation et consolidation de l'offre pédagogique existante (Parc Chasseral, Espace découverte Energie)



### Projet 3 – Méthanisation

Recensement des gisements pour la production de biogaz et étude de la faisabilité de digesteur(s) agricole(s).

#### Objectif:

Évaluer le potentiel des gisements méthanisables de la région et évaluer la faisabilité d'installation(s) de méthanisation, en collaboration avec les agriculteurs et d'autres acteurs.

#### Avantages :

- Production d'électricité et de chaleur locales et renouvelables grâce à la cogénération
- Valorisation de ressources disponibles localement
- Réduction des émissions de méthane émises lors du stockage à l'air libre du fumier et du lisier
- Réduction des odeurs et meilleure disponibilité des éléments nutritifs dans le digestat



Image : Oikosolar Schweiz

- Projet Plans directeurs communaux de l'énergie, avec application de certaines thématiques CRC à l'échelon communal (Saint-Imier, Tramelan, Valbirse, Tavannes)
- Projet-pilote Réduction de l'éclairage des routes cantonales, pour 6 communes, de nov. 2023 à mars 2024.
- Projet SVAC Axe bois-énergie, pour une coordination de l'offre et la demande en bois-énergie et lien avec le développement des chauffages à distance.

## 2.9. Lacune de la CRC

Une lacune a notamment été relevée concernant la thématique « Rénovation, entretien et alimentation en eau de sources des fontaines, ainsi que sur la réaffectation des bassins d'eau ». **Jb.B va étudier s'il y a matière à réflexion par rapport aux aspects protection et patrimoine de ces fontaines, ainsi que par rapport à l'aspect alimentation et utilisation de l'eau.** Une pratique globale pourrait ainsi être proposée aux communes, par exemple à inscrire dans leur PAL.

## 2.10. Manifestation des communes

Pour rappel, les communes peuvent contacter Jb.B et/ou ses partenaires pour les aider dans leurs réflexions. L'organisation de manifestations est un excellent moyen pour les communes de sensibiliser leur population, respectivement de déclencher des actions citoyennes en faveur du climat et de la biodiversité (par ex. ramassage de déchets au village, le long des routes ou des cours d'eau).

### 3. Conclusion

S'engager en faveur du climat offre beaucoup de potentiels d'actions, peut servir de fil rouge à suivre pour les autorités et permet de moduler les efforts en fonction des volontés et des moyens.

La conception régionale climat qu'a réalisée Jb.B est un gros travail qui a débouché sur de volumineux dossiers de référence. C'est bien, mais insuffisant pour initier des réalisations concrètes aux échelles régionales et communales.

Le présent document a pour but de montrer différentes facettes et possibilités d'actions. Il sera régulièrement actualisé pour inciter les communes et leur population à agir.